



Refus de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) d'accorder au public l'accès à des échanges avec la Commission européenne sur la préparation de «décisions d'équivalence» concernant le Royaume-Uni

Affaire ouverte

Affaire 1278/2022/JK - Ouvert le 15/07/2022 - Décision le 19/06/2023 - Institution concernée Autorité européenne des marchés financiers (Pas d'acte de mauvaise administration constaté) |